Vision CEMAC

«Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain»

Publication de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale N°003 de Avril 2011
Avenue des Martyrs - Bangui-RCA - B.P. 969 - Tél. + 236 75 0999 Email : infocemac.int ou dyingra@cemac.int - site : www.cemac.int

EDITORIAL

Une vision partagée du développement dans l'espace CEMAC

On a coutume de dire qu'on ne progressera pas bien ou assez lorsqu'on ne sait pas où on va. Faisant sienne cette vérité, les hautes autorités de la sous-région on décidée d'initier un vaste programme de développement dénommée le Programme Economique Régional (PER).

Comme toute nouvelle initiative, elle doit être partagée et comprise par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion et de mobiliser toutes les énergies dans la même direction. Aussi longtemps que les gens ne s'approprient pas une telle ambition, quelle que soit la clairvoyance de son élaboration, elle est vouée à l'échec.

Pour cette raison, le premier objectif stratégique est d'assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER, que ce soit de façon directe à travers des séances de présentation et d'échanges auprès d'acteurs régionaux, nationaux et de partenaires internationaux clés ou indirecte à travers la communication institutionnelle. Là, chaque institution de la CEMAC (Commission, Parlement, Cour de Justice,...) a un rôle à jouer avec le concours continu des medias.

Le PER étant une vision globale prenant en compte les programmes sectoriels au niveau des Etats membres, le deuxième objectif stratégique vise à assurer la déclinaison et l'appropriation du PER au niveau de chaque Etat membre, en apportant la cohérence nécessaire entre le PER CEMAC et les stratégies de développement nationales. Il permettra aux Etats membres et à la Communauté de partager un même agenda de développement, et d'agir en synergie et de façon cohérente sous la bannière d'un cadre institutionnel chargée du monitoring.

L'union fait la force !

La Rédaction

POUR CÉLÉBRER LA JOURNÉE DE LA CEMAC, LE PRÉSIDENT DE LA COMMISION A MOBILISÉ SON PERSONNEL ET LE TON DES MESSAGES DE SENSIBILISATION A ÉTÉ DONNÉ PAR LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DENIS SASSOU NGUESSO.

"Les organes et institutions de la CEMAC jouent pleinement leur rôle de levier de l'intégration sous-régionale."

Populations des Etats Membres de la Communauté Economique et Monétaire de l' Afrique Centrale,

Dignes filles et fils de l' Afrique Centrale.

Il y a un an, à l'occasion de la célébration de la deuxième édition de la « Journée CEMAC», Je vous adressais par la voie des médias, en ma qualité de Président en exercice de la CEMAC, au nom de mes pairs Chefs d'Etat de la CEMAC, au nom des responsables et du personnel de la Communauté, le message qui retraçait le chemin parcouru de 1964 à 2010. Ce message s'achevait par une perspective, celui du Programme Economique Régional (PER) dont le rapport final adopté en janvier 2010 par la Conférence des Chefs d'Etat a marqué une étape décisive dans le processus de reforme de la Communauté engagée depuis 2006.

Jeunes de l'Afrique Centrale,

Apres l'institution de la coupe de football CEMAC et de la Conférence des Recteurs et des responsables de recherche dans notre sous-région, les avancées enregistrées a ce jour, dans le cadre des reformes entreprises, augurent d'un avenir meilleur ou le rôle de la jeunesse reste primordial dans la réalisation et la consolidation des objectifs de la Communauté.

A l'occasion de cette 3eme édition de la journée CEMAC, il Y a lieu de se réjouir de ce que les enjeux économiques et les questions de développement aient repris le dessus sur toutes les autres considérations.

En effet, le Programme des Reformes Institutionnelles de la CEMAC se déroule avec satisfaction, la bonne gouvernance s'améliore et les Institutions communautaires s'acquittent convenablement de leurs missions dans un cadre institutionnel aujourd'hui renforce, notamment par la création de la Cour des Comptes et l'installation effective, le 15 avril 2010 à Malabo, du Parlement Communautaire.

Dans cet environnement, le dynamisme accru des institutions communautaires à travers les acquis multiformes et les progrès remarquables réalisés, constitue un réel motif de satisfaction.

Les organes et institutions de la CEMAC jouent pleinement leur rôle de levier de l'intégration sous-régionale à travers notamment l'adoption des politiques sectorielles communes et la mise en oeuvre des projets et programmes communautaires, conférant ainsi a la CEMAC, fer de lance de notre combat pour l'émergence dans l'espace économique communautaire, la confiance de nos populations et des partenaires au développement.

Toutefois, des actions restent à mener qui justifient le transfert de leur mise en oeuvre à la Commission de la CEMAC, structure pérenne, désormais outillée qui s'y emploiera sous la supervision de la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat.

Populations de la CEMAC.

Les réformes ainsi évoquées ont permis incontestablement d'avancer dans plusieurs domaines.

Ainsi, pour la réalisation de l'indispensable liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, il convient de relever les avancées importantes qui ont été enregistrées.

Le projet de transport aérien communautaire, Air CEMAC, lancé depuis 2001 connaît aujourd'hui une évolution satisfaisante après la localisation de son siège à Brazzaville.

D'ailleurs, l'Assemblée générale constitutive et le premier Conseil d'Administration d'Air CEMAC s'y sont tenus en début février 2011, avec l'appui du partenaire stratégique qu'est le: Compagnie aérienne Sud africaine, South Africa Air Lines (8M).

En raison des exigences économiques de ce projet, il va falloir revoir le business plan afin de rapprocher le siège de la Compagnie de son hub, ce à quoi pour boucler définitivement le projet. Nous devons nous atteler parallèlement à la mise en place d'Air CEMAC, la Communauté s'était engagée fermement dans l'élaboration d'un instrument permettant la liberté de mouvement de nos populations, et par conséquent leur brassage. Je veux parler du Passeport biométrique CEMAC sécurise.

Les préalables à la confection de cet instrument de voyage qui est également une pièce d'identité sécurisée,ont été levés.

Les caractéristiques techniques harmonisées de cet important document ont été arrêtées de façon consensuelle entre les Etats membres, avec la contribution experte de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et de l'Organisation Internationale de Police Criminelle INTERPOL. Ce dernier partenaire est dispose à appuyer la Communauté dans le choix des machines permettant la lecture des passeports biométriques aux frontières.

L'émission et la distribution du passeport CEMAC restent de la compétence des Etats membres sous la certification, bien entendu, de la Commission de la CEMAC, pour le respect des normes. Dans l'accomplissement de cette mission, la Commission s'attache le concours d'une assistance technique appropriée.

Pour accélérer la mise en circulation du passeport biométrique CEMAC, il a été admis le principe de cohabitation avec les anciens passeports nationaux pendant une période transitoire.

En attendant la mise en circulation du passeport biométrique CEMAC, quelques catégories des personnes sont admises, depuis juin 2008, à circuler librement au sein de la sous-région, sous la seule réserve de la production d\m passeport national sécurise en cours de validité.

Ces actions ont jeté les bases de l'édification d'une économie sous-régionale prospère et porteuse de progrès pour nos populations.

La suite en page 2

SOMMAIRE

Première session ordinaire de 2011	2
Célébration de la 3e journée de la Cemac	2
Le Comité Inter-Etats examine le plan opérationnel 2011-2015	3
Enseignement supérieur, Recherche et Formation professionnelle	4
projets de directives de gestion des finances publiques	4
Droit communautaire, la CEMAC sensibilise à N'Djamena	5
Les problèmes liés à l'application du droit communautaire	6
Vers un Programme régional de sécurité alimentaire unique	7
Industries extractives, la CEMAC fait connaître sa vision	8

Chers compatriotes de la CEMAC

Le défi majeur pour notre Communauté aujourd'hui demeure la traduction des politiques et programmes en réalisations concrètes au profit des populations.

A cet égard, l'adoption de la vision CEMAC qui consiste à faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, ou règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement humain, illustre la volonté politique de l'ensemble des Etats membres d'aller de l'avant. Elle constitue en même temps une nouvelle étape en faveur de l'intégration régionale de l'Afrique Centrale.

Cette volonté de donner une impulsion .nouvelle et décisive au processus d'intégration en promouvant l'accélération du développement collectif des économies de nos Etats membres, s'est encore matérialisée en janvier 2010 a Bangui par l'adoption du Programme Economique Régional (PER) a l'issue de la Conférence des Chefs d'Etat.

Sur le moyen et long terme, le PER sera le principal cadre d'action et de mise en cohérence des programmes sectoriels communautaires. Ainsi, toutes les activités de la Communauté

sont appelées a s'inscrire dans cette dynamique de valorisation du potentiel de développement de la sous-région et d'édification d'un espace économique plus performant et moins vulnérable aux chocs externes.

C'est donc avec plaisir que je vous annonce aujourd'hui, le démarrage de la mise en oeuvre de la première phase 20112015 du Programme Economique et Régional de la CEMAC qui passe par:

- la finalisation du plan opérationnel largement discuté au cours des assises communautaires tenues en octobre à Brazzaville:

- la mise en place du cadre institutionnel du PER incluant les cellules nationales pour les volets PER-pays en phase avec le PER-CEMAC :

- la convocation prochaine d'une table ronde des bailleurs de fonds à Brazzaville, avec le concours de la Banque mondiale.

Populations de la CEMAC,

Chers compatriotes.

Le développement de notre sous-région est au Coeur de nos préoccupations. Il est cependant admis qu'aucune perspective de développement n'est possible sans l'implication active de la jeunesse, et non plus dans un espace réputé conflictuel et de destination dangereuse.

L'émergence d'une jeunesse consciente de son avenir ainsi que la paix et la sécurité constituent le socle indispensable sans lequel les efforts d'intégration et de développement de notre région seront vains.

C'est pourquoi, Je lance ici un vibrant appel pour la préservation et la consolidation de la paix dans la Communauté.

Sur ce, Je souhaite à toutes et a tous une bonne fête du 16 mars et une heureuse année 2011.

Vive la CEMAC !

Denis Sassou Nguesso,
Président de la République du Congo

PARLEMENT COMMUNAUTAIRE

Première session ordinaire de 2011

Le Président du Conseil des ministres de lUEAC et le Président de la Commission ont été entendu.

Le Président de la Commission, accompagné de quelques membres de son cabinet a répondu à l'interpellation du parlement communautaire le 08 mars 2011. Les honorables députés de la communauté ont voulu s'enquérir de l'évolution des grands chantiers de la Communauté à savoir :

- Le passeport CEMAC, sa mise en circulation effective
- La compagnie aérienne air CEMAC
- Le réseau routier d'intégration
- Les dispositions pratiques sur le renforcement de la sensibilisation des populations de la CEMAC, a quelques jours de la commémoration du 16 mars.

Aux dires de ces deux personnalités de la CEMAC, tout avance, lentement peut être mais surement. Après les réponses données successivement par le Président du Conseil des Ministres de

De la gauche vers la droite le Président de la Commission Antoine Ntsimi et le Président du Conseil des ministres de lUEAC Pierre Moussa, Ministre d'Etat de la République du Congo

l'UEAC et le Président de la Commission, les Parlementaires ont longuement insisté sur la nécessité d'intensifier la sensibilisation des citoyens de la communauté sur la marche de l'organisation en élargissant le champ d'action et en multipliant les activités dans ce sens.

Il faut signaler que le Président du Conseil des Ministres de l'UEAC a été auditionné spécifiquement sur le réseau routier d'intégration et la libre circulation de personnes on apprend qu'elle est effective dans quatre pays sur les six que compte la Communauté.

JOURNÉE CEMAC

La troisième édition a été consacrée au PER

Les manifestations se sont étalées du 8 au 16 mars 2011 dans les six pays de la CEMAC.

Instituée lors de la 17è session ordinaire du Conseil des ministres de la CEMAC en juin 2008 à Yaoundé, la « Journée CEMAC » célébrée le 16 mars de chaque année, correspond à la date de la signature du Traité instituant la CEMAC en 1994 à n'Djamena. La célébration de cette journée vise à sensibiliser les populations aux idéaux de l'intégration et du renforcement de l'esprit communautaire.

Au Cameroun, une délégation de la Commission conduite par M. Hassan Adoum BAKHIT, Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière, et comprenant M. Faustin Roger Ndzana, Représentant adjoint de la Commission au Cameroun, M. David Yingra, Directeur de la Communication, M. Mamadou Issa BABA, Chef de Cabinet du Commissaire et M. Jean-Claude AWAMBA, Expert au DPEMF a pris part à la célébration de la 3ème édition de la Journée CEMAC du 16 mars 2011 qui s'est déroulée à Yaoundé du 8 au 16 mars 2011.

Conjointement avec la Direction de l'Intégration Régionale du MINEPAT, un programme d'activités orienté sur un plan de communication a été établi s'étalant sur une semaine. Ce plan de communication était articulé autour d'une table ronde télévisée, une conférence débat, l'invité du journal de 13 heures à la radio, la publication du discours du Président en exercice et différentes annonces dans la presse et pavoisement des banderoles louant les valeurs des principaux instruments de l'intégration (PER et passeport biométrique CEMAC).

La table ronde télévisée a porté sur le thème « Les chantiers de l'intégration », enregistrée le 15 mars 2011 à la CRTV, a été diffusée le dimanche, 20 mars, dans l'émission Actualité hebdo. Autour de la table, il y avait, le Commissaire, Mme Elombat, Directrice de l'intégration régionale, M. Mebada Gregoire, Secrétaire Permanent du Comité Technique de Suivi des Programmes Economique. Les débats ont été animés par Mme Juliette MVOGO, journaliste à la CRTV. Les échanges ont porté sur la mise en œuvre du PER, son financement, la libre circulation, l'état d'avancement du passeport CAMAC et de la Compagnie communautaire Air CEMAC. Il a été relevé les acquis dont dispose la communauté en matière de monnaie et du Tarif Extérieur Commun (TEC), bien que quelques soucis demeurent.

Conférence débat

L'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) a abrité la conférence débat portant sur le thème « Problématique de la rationalisation en Afrique Centrale ». L'ouverture de cette conférence a été ponctuée par deux allocutions. La première a été prononcée par le Directeur de l'IRIC au cours de laquelle il a souhaité la bienvenue aux panélistes et aux participants. La seconde a été prononcée par le Commissaire sous forme d'un mot introductif aux débats où il a souligné la nécessité de faire aboutir le processus de rationalisation.

La conférence, dont la modération des débats était assurée par Mme Elombat, a été animée par MM. Abdoul Kane et Kenfack, respectivement Expert au bureau sous-régional et Enseignant à l'IRIC. Un chant composé par les étudiants de l'IRIC et louant l'intégration au niveau continental a été bien accueilli par l'auditoire. Parallèlement, le club CEMAC de l'établissement et la filière Intégration Régionale et Management des Institutions Communautaires ont organisé différentes activités pour lesquelles ils ont bénéficié d'un appui financier de la part de la délégation de la Commission. Il s'agit de deux conférences débats organisées au Lycée Général Leclerc portant respectivement sur les thèmes « jeunesse et conscience communautaire en Afrique Centrale », et « Centralité de l'Afrique Centrale », une marche de l'intégration dans la ville de Yaoundé, des jeux concours et une soirée de gala.

Devenus l'un des événements majeurs de l'organisation communautaire, il convient dès lors d'utiliser les canaux de communication pouvant permettre d'atteindre toute les couches sociales, chaque individu, bref chaque citoyen par le message intégrateur à travers son moyen préféré d'information.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Le Comité Inter-Etats examine le plan opérationnel 2011-2015

Les travaux de la réunion du Comité Inter-Etats, élargie aux experts sectoriels pour l'examen du Plan opérationnel (2011-2015) du Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC, se sont déroulés dans la salle de conférences de l'Hôtel Sawa, sous la présidence de Monsieur Jean Delphin MAVINGA BATA, Président en exercice du Comité Inter-Etats.

Les délégués et experts sectoriels des Républiques du Cameroun, du Congo, du Gabon, de Guinée Equatoriale, du Tchad et de Centrafrique ont pris part à ces travaux. Ainsi que les responsables et experts des organes, institutions spécialisées et agences d'exécution suivants : COMMISSION de la CEMAC, BEAC, BDEAC, ISTA, ISSEA, PRASAC, CICOS, EHT, CEBEVIRHA, OCEAC.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par le mot de bienvenue adressé aux participants par le Président du Comité Inter-Etats, l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ainsi que la mise en place du Bureau.

Dans son propos liminaire, le Président a rappelé les objectifs de la réunion qui visent à examiner le projet du plan opérationnel de la première phase du PER en vue de la prise en compte des observations formulées par le Comité Inter-Etats à la 21ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEAC, tenue en octobre 2010 à Brazzaville. Il a par ailleurs souligné le rôle de moteur de croissance que pourrait induire le PER dans l'espace CEMAC où existe encore un niveau de pauvreté endémique. Le Président, tout en rappelant les préoccupations des Etats membres relatives au PER, a précisé que des propositions et ajustements non exhaustifs ont été introduits par la Commission dans le document à examiner. Aussi, a-t-il insisté pour que les participants y contribuent davantage et établissent une feuille de route pour sa mise en œuvre, afin de rattraper le retard qu'accuse, à ce jour, le processus.

Les débats engagés à l'issue de ces présentations ont permis de relever : la non prise en compte de certains projets dans quelques axes, l'imprécision au niveau de plusieurs programmes et des contenus des projets, l'absence des cadres logiques des projets, l'irréalisme des coûts indiqués. Plus singulièrement, des remarques et conclusions ont été formulées selon les axes. Pour ce qui est de l'Axe 1 sur la « Vision partagée », les participants ont proposé la suppression du projet d'appui au CICIBA estimant que cette structure ne rentre pas dans le dispositif institutionnel de la Communauté, eu égard aux préoccupations actuelles de rationalisation des Institutions spécialisées de la CEMAC. Ils ont rejeté le projet d'institution d'une journée pays tournante dans chaque Etat membre au profit de l'enrichissement de la Journée CEMAC par la prise en compte du volet culturel à chaque édition. Tout en suggérant l'intégration du tourisme dans le patrimoine culturel de la Communauté, les participants ont retenu le cadre institutionnel de la mise en œuvre du PER ci-après : Cellules nationales du PER, Comité Régional des Experts, Cellule d'Assistance. En conclusion, les participants ont demandé que les projets relevant de l'axe 1 soient rapidement mis en œuvre selon un agenda précis et un financement limité dans le temps.

... « la Bonne gouvernance et l'Environnement des affaires », les débats engagés à l'issue de sa présentation ont mis en évidence les inquiétudes sur le mécanisme d'application de la TCI, ainsi que la perspective de sa disparition du fait de l'entrée en vigueur des APE-UE.

Quant à l'Axe 2 sur « la Bonne gouvernance et l'Environnement des affaires », les débats engagés à l'issue de sa présentation ont mis en évidence les inquiétudes sur le mécanisme d'application de la TCI, ainsi que la perspective de sa disparition du fait de l'entrée en vigueur des APE-UE. Il a été demandé de diligenter l'étude sur l'impact de ces Accords sur la TCI et la mise en place éventuelle d'un dispositif alternatif de financement pérenne de la Communauté. S'agissant du projet « Audit et suivi de la Gouvernance des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC », les participants ont demandé à la Commission de mettre en œuvre le mandat de la Conférence des Chefs d'Etat qui institue un audit annuel des institutions, organes et institutions spécialisées de la CEMAC. Pour l'élaboration de la politique commune de l'électricité, le Comité Inter-Etats a proposé à la Commission de la CEMAC de prendre attache avec la CEEAC, afin d'y associer le Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) qui est suffisamment avancé dans ce domaine. Au sujet de la mise en place du fonds émergence CEMAC, les participants ont recommandé la réalisation d'une étude préalable portant à la fois sur les produits à l'exportation de chaque pays et le niveau des prélèvements de la redevance.

Concernant le programme « Mise en place de la réforme fiscale », les participants ont souligné que la fiscalité étant déjà harmonisée dans la sous-région, le problème actuel se résume en l'application effective de cette réforme par les Etats membres. De ce fait, il est demandé à la Commission d'adapter le titre de ce programme à son contenu réel. S'agissant du programme « Renforcement du système statistique de la CEMAC », les participants ont recommandé qu'il y ait un volet sur les statistiques agricoles et suggéré l'intégration du compte satellite du tourisme dans le projet y relatif. Ils ont également souligné la carence en ressources humaines constatée dans les instituts nationaux de statistiques des Etats membres.

Sur les « Infrastructures économiques et Aménagement du territoire », objet de l'Axe 3, les échanges portant sur le programme « Développement régional des interconnexions électriques » ont mis en exergue. Il s'agit de l'omission de certains sites potentiels de production d'électricité, l'existence de doublons avec les programmations de la CEEAC, les financements disponibles et les débuts de réalisation de certains projets au niveau national. En considération de ce qui précède, les participants ont mis en place une commission technique chargée de réécrire ce programme en tenant compte des activités menées par le Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC). Toutefois, ils ont validé le principe de maintenir - pour mémoire - dans le PER de la CEMAC les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation par d'autres CER ou par les Etats afin de garantir la cohérence d'ensemble du PER.

Au sujet du « Programme régional de développement des infrastructures de transport », des interversions et des modifications ont été mises en évidence sur certains corridors. A cet effet, une commission technique a été mise en place pour l'actualisation des informations et la prise en compte d'autres propositions. Quant au programme « Infrastructures Qualité CEMAC », les suggestions faites concernent : le toilettage pour ramener certains projets dans les axes correspondants, l'uniformisation de la présentation des projets et programmes, l'harmonisation de la présentation des plateformes, la désignation du pays et non de la ville d'accueil du projet, la prise en compte, en temps opportun, des propositions de la RCA relative à la Plateforme, l'intégration des élevages non conventionnels dans ce programme, la prise en compte effective de la pêche continentale.

Portant sur le « Capital humain », l'Axe A a permis l'examen du « Programme de développement de la formation professionnelle et des filières d'apprentissage ». Dans ce cadre, les participants ont demandé d'élargir les domaines de formation aux principaux piliers de croissance du PER et de prendre en compte les métiers du tourisme dans les plateformes de services proposées. S'agissant du programme « Centres d'excellence régionaux de la CEMAC », le Comité Inter-Etats a souligné la nécessité de mener une étude préalable précisant les modalités de la fusion, dont le principe a déjà été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat. Estimant que le programme de réforme et la généralisation du système LMD doit précéder celui des Centres d'Excellence, les programmes 20 et 21 ont été intervertis. L'objectif du projet « Femme - Paix et sécurité », lui, n'étant pas bien décliné dans le document, le contenu dudit projet doit être précisé et approfondi. Quant au libellé « Programme régional de lutte contre les grandes endémies », insuffisamment explicite, le Comité Inter-Etats, l'a remplacé par « Harmonisation des politiques et des actions de santé ».

S'agissant de l'Axe 5, « Marché commun et diversification économique », les projets y relatifs ont été reversés dans le programme « Renforcement du marché commun », considérant que la libre circulation des personnes et le droit d'établissement concourent au renforcement du marché commun. A l'issue de l'examen du plan opérationnel 2011-2015 du PER CEMAC, le Comité Inter-Etats a adopté une feuille de route qui décline des actions coordonnées à mettre en œuvre d'urgence avant la tenue du Conseil des Ministres et de la prochaine session parlementaire.

ÉQUIPE DE REDACTION
Directeur de Publication : Antoine Ntsimi, Président de la Commission
Rédacteur en Chef : Yingra David, Directeur de la Communication

Membres :
- Cabinet du Département du Marché Commun
- Cabinet du Département de Politiques Economiques, Monétaires et Financières
- Cabinet du Département des Droits de l'Homme, de la Bonne Gouvernance, et du Développement Humain et Social
- Cabinet du Département des Infrastructures et du Développement Durable

Collaboration
- Yvette Mbassi Bikélé, Cameroon Tribune
- Victor Naibi Makembè, Direction artistique, Yaoundé

Imprimission : SOPECAM, BP 1218 Yaoundé - Cameroun

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Un espace commun en construction

C'est l'un des objectifs que vise l'institution sous-régionale, à la suite de la Déclaration de Libreville adoptée par les Chefs d'Etat en 2005.

La CEMAC dispose de priorités en matière de développement économique et d'intégration sous-régionale, notamment le Capital humain l'énergie, les transports, les technologies de l'information et de la communication et l'agriculture. Dans un monde soumis à des mutations profondes, dont l'un des aspects majeurs est la transformation des modes de production grâce à des technologies nourries par de vastes champs de connaissances scientifiques et techniques, un monde désormais caractérisé par une économie du savoir mondialisée, les systèmes d'enseignement supérieur et de la recherche des pays de la CEMAC sont confrontés à d'énormes défis, dont trois au moins conditionnent leur avenir.

Il s'agit du défi de la qualité de la formation donnée dans les institutions d'enseignement supérieur dans un contexte où les ressources sont limitées ; du défi de la pertinence et de la qualité des services rendus à la société ; du défi de la création et de la diffusion du savoir ainsi que de la capacité à innover pour impulser la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.
Conscients de cette situation, les Chefs d'Etat ont adopté, le 11 février 2005, la « Déclaration de Libreville » sur « La construction de l'Espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle ». La coordination et des réflexions et des programmes
dans le cadre de la promotion de l'excellence académique dans la sous-région est confiée au Commissaire Pedro ONDO ENGO.

Pedro ONDO ENGO
Commissaire chargé du Département des Droits de l'Homme, de la Bonne Gouvernance et du Développement Humain et Social.

PROJETS DE DIRECTIVES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Compte rendu des travaux de l'atelier de validation

Le Comité Sous-Régional des Experts en Gestion des Finances Publiques a tenu sa deuxième réunion à Bangui, dans le cadre d'un atelier consacré à l'adoption technique définitive des projets de directives corrigés. Ces textes ont été corrigés avec l'assistance technique du FMI (Départements des Finances Publiques et des Statistiques) et d'AFRITAC-Centre dont la délégation était conduite par M. Bacari Koné. Tous les membres du Comité étaient représentés ainsi que la Cour de justice de la CEMAC. L'UE a également pris part aux travaux et la Banque mondiale, empêchée, a fait parvenir ses commentaires sur les nouveaux textes corrigés.
La cérémonie d'ouverture de l'atelier était présidée par M. Hassan Adoum BAKHIT, Commissaire en charge des Politiques Economiques, Monétaires et Financières de la Commission de la CEMAC. Dans son allocution d'ouverture, le Commissaire a, au nom du Président de la Commission de la CEMAC, souhaité la bienvenue aux membres du Comité et remercié les Partenaires Techniques et Financiers de leur appui constant à la CEMAC et à ses Etats membres. Il a rappelé, une fois de plus, l'objectif général d'harmonisation des législations budgétaires des Etats membres et d'uniformisation du champ statistique du secteur public comme une des missions prioritaires assignées à la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale en vue de faciliter la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques des Etats membres, et ce faisant, asseoir l'intégration économique régionale sur des bases solides. En outre, il a reprécisé l'objectif spécifique de ce deuxième atelier, à savoir la validation technique des projets de directives. Enfin, il s'est felicité du soutien confirmé des partenaires techniques et financiers au plan d'action de mise en œuvre de ces directives, soutien appelé à se consolider dès leur adoption par le Conseil des Ministres de la CEMAC prévu en juin 2011.
Pour la suite des travaux placés sous la présidence de M. Benoît Ketchekmen, chaque directive a fait l'objet, de la part des experts du FMI, d'une présentation qui a consisté à rappeler d'abord les commentaires et recommandations du 1"' atelier et à exposer ensuite la nouvelle version corrigée prenant en compte ces recommandations. Ensuite les participants ont fait des remarques sur la nouvelle version de chaque directive et procédé aux corrections de forme et de fond avant son adoption. Les principales corrections et remarques se présentent par directives.
Cette nouvelle version des directives de gestion des finances publiques de la sous-région attend son adoption par le conseil de ministres.

Le Commissaire Hassan Bakhit ouvrant les travaux

DROIT COMMUNAUTAIRE

La CEMAC sensibilise à N'Djamena

Un séminaire relatif au sujet s'est tenu dans la capitale tchadienne du 7 au 12 février 2011.

Le séminaire, qui a réuni des participants venant des pays membres et des institutions de la CEMAC, a été organisé à l'initiative de la Cour de Justice de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CJ CEMAC), avec le concours du gouvernement tchadien, de l'Agence Internationale de la Francophonie (AIF). Il s'est tenu dans la salle polyvalente de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Parmi les participants, on peut notamment citer : le vice-ministre de la justice équato-guinéen, les représentants de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint de la COBAC, le Président de la COSUMAF, les représentants des institutions spécialisées, le Premier Président de la Cour suprême du Tchad et les représentants des Premiers Présidents des Cours suprêmes et de Cassation des Etats membres de la CEMAC, les membres de la Cour de Justice de la CEMAC, et son Premier Président, les praticiens et professionnels du droit, les fonctionnaires et agents de la CJ CEMAC et des administrations nationales, et les professeurs d'université, les opérateurs économiques ainsi que les étudiants.

Le séminaire était placé sous le Haut Patronage de son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat. La cérémonie d'ouverture, présidée par Monsieur NAMBAYE MBAÏLAOU LOSSIMIAN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Tchad, a été ponctuée par deux allocutions. La première allocution a été prononcée par Monsieur Jean MONGO ANTCHOUIN, Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC qui a présenté le séminaire comme une tribune d'échange de connaissances et un moment de réflexion sur le droit communautaire de

la CEMAC. Il a indiqué que ce séminaire faisait suite aux rencontres de Douala et Libreville en 2002 et 2004 qui avaient permis à la Cour de prendre la mesure de la problématique de l'application du droit communautaire CEMAC. Ces deux premiers séminaires ont été suivis des séminaires de vulgarisation en 2008 portant sur le droit communautaire. Enfin, le Premier Président a relevé que l'organisation de ce séminaire a été rendue possible grâce au financement de l'Organisation Internationale de la Francophonie et du gouvernement tchadien. Achevant son propos, il a émis le vœu que ce séminaire ouvre la voie à l'application effective du droit communautaire de la CEMAC.

La seconde allocution a été prononcée par le Garde des Sceaux, Ministre de la justice du Tchad. Monsieur le Ministre s'est réjoui, au nom de son pays, d'accueillir ce séminaire qui permet à la Cour non seulement de se faire connaître en tant que levier de l'intégration sous-régionale mais aussi de participer à l'appropriation du droit communautaire CEMAC par tous les acteurs de la vie des affaires ainsi que les professionnels du monde juridique et judiciaire. Par ailleurs, Monsieur le Ministre a déploré la faiblesse du contentieux porté devant la Cour de Justice de la CEMAC. Or, a-t-il souligné, à travers l'interprétation et l'application du droit communautaire, la Cour participe à la réussite de l'intégration sous-régionale. Le Ministre a, en conséquence, loué les efforts de la Cour dans la vulgarisation du droit communautaire, tout en l'assurant du soutien constant de la République du Tchad dans l'accomplissement de sa mission.

Uniformiser pour un marché commun en Afrique centrale

Les travaux du séminaire se sont déroulés en séance plénière, après une présentation générale du Professeur Etienne NSIE, coordonnateur scientifique du séminaire. Dans ce propos introductif, le Professeur NSIE a indiqué qu'il ressort des communications que **l'objectif de construction d'un Marché Commun en Afrique centrale passe notamment par une uniformisation du droit encadrant les activités économiques.** L'adoption de règles claires et adaptées aux exigences du commerce international procure la sécurité juridique aux investisseurs. Dans le même temps, l'application et l'interprétation de ces règles par une Cour communautaire sont une source de sécurité judiciaire. Appréciant la pertinence des thèmes et leur agencement, le Professeur a souligné que deux idées directrices constituent la trame du séminaire de sensibilisation au droit communautaire CEMAC.

La première idée tient à « l'affectio integrationis » qui préside à la construction de toute communauté. Mise en exergue par le Ministre ESONO ABESO TOMO, « l'affectio integrationis » s'analyse comme la volonté des ressortissants des Etats membres de la CEMAC de vivre ensemble et de bâtir un avenir commun. La seconde idée est relative au décloisonnement entre le droit et l'économie mise en évidence par le Professeur Samuel PRISO ESSAWE. Le décloisonnement permet d'établir un lien indissoluble entre l'économie et le droit, celui-ci étant mis au service de celle-là dont il constitue l'un des outils. Le coordonnateur scientifique a terminé son propos en indiquant que ces deux idées directrices ressortent des quatre sous-thèmes du séminaire : le cadre institutionnel de la CEMAC ; les problèmes liés à l'application du droit communautaire ; les problèmes juridiques liés à l'intégration économique et monétaire ; les problèmes liés à l'application du droit budgétaire, financier et comptable communautaire. Les interventions et débats qui s'en sont suivis ont porté sur différents centres d'intérêt dont le cadre institutionnel de la CEMAC, les problèmes liés à l'application du droit communautaire, les problèmes juridiques liés à l'intégration économique et monétaire, les problèmes liés à l'application du droit budgétaire, financier et comptable communautaire.

Les problèmes liés à l'application du droit communautaire

En tant qu'ordre juridique, la CEMAC est dotée d'organes chargés d'élaborer la loi communautaire.

Le Ministre de la Justice du Tchad Naimbaye Lossimia (à.g.) accueilli par le Président de la Cour (costume avec rayures)

Toutefois, cette circonstance est insuffisante à rendre applicable le droit communautaire. Ici comme là, c'est encore le concept « d'affectio integrationis » qui a été sollicité pour apprécier les difficultés d'application du droit communautaire de la CEMAC. Cette problématique de l'application du droit communautaire dans l'espace CEMAC a été abordée par le Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC, Monsieur Jean MONGO ANTCHOUIN. Fort de son expérience, Monsieur le Premier Président a rappelé à l'assistance que l'application du droit communautaire suppose, en premier lieu, la ratification et la publication du droit primaire et du droit dérivé. Il s'agit d'un préalable essentiel dans un contexte où il apparaît que certains textes communautaires entrent en vigueur à la date de leur signature alors qu'ils n'ont pas été portés à la connaissance des justiciables par voie de publication. De l'avis unanime, cette pratique dangereuse expose l'institution à l'insécurité juridique et fragilise la construction communautaire.

En second lieu, le droit communautaire, a poursuivi le Premier Président, ne peut être appliqué s'il n'est pas connu des ressortissants de la Communauté, au-delà des exigences légales de ratification et de publication. Cette mission de vulgarisation incombe principalement à la Commission qui a été invitée par tous les participants à jouer effectivement son rôle. Mais la vulgarisation du droit communautaire concerne aussi les professionnels du droit, notamment les enseignants du supérieur qui doivent intégrer le droit communautaire dans les programmes d'enseignement et assurer sa diffusion par la publication d'ouvrages. Enfin, le Premier Président a exhorté les acteurs de la communauté à s'impliquer davantage dans le renforcement et l'approfondissement de « l'affectio integrationis » et de la culture intégrationniste dans la zone CEMAC.

C'est à ce prix que le droit matériel de la CEMAC sera effectivement appliqué. Cette application est d'autant plus importante que le droit matériel actuellement en vigueur réglemente à la fois les activités économiques et les activités monétaires et financières. C'est la conclusion à laquelle a abouti Monsieur Jean-Richard NZE NDONG, enseignant à la Faculté de Droit de Libreville. Ainsi, au titre des activités économiques, la communauté organise la libre circulation des biens et des services, a prévu des règles d'harmonisation des législations fiscales nationales, particulièrement la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Dans le même ordre d'idées, la communauté a hérité d'un droit douanier et elle s'est dotée d'un droit de la concurrence. En ce qui concerne les activités monétaires et financières, il existe des textes régissant les établissements de crédit, règlementant la circulation des flux financiers. A ces textes, il faut ajouter, la réglementation du marché financier de l'Afrique centrale.

Des disparités subsistent

A la suite de Monsieur le Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC, Monsieur Jean Richard NZE NDONG, approuvé en cela par les séminaristes, a regretté les disparités dans l'application du droit communautaire. Ces disparités s'observent particulièrement, d'une part, dans le domaine de la libre circulation des personnes comme en atteste la mise en œuvre difficile du passeport CEMAC et, d'autre part, dans le respect du taux de la TVA par les Etats qui ne respectent pas la fourchette fixée par la Communauté.

Dans tous les cas, le droit matériel CEMAC prend généralement la forme de règlements qui constituent, selon la présentation de Monsieur Jean KENFACK, chargé de cours à l'IRIC, une catégorie d'actes juridiques communautaires. Au-delà des querelles doctrinales sur la notion d'acte juridique, il apparaît, quelle que soit la catégorie concernée, que la CEMAC, par son dispositif normatif, dispose d'outils fonctionnels constituant un puissant moyen pour la réalisation des ses objectifs.

C'est toujours l'effectivité dans l'application du droit communautaire qui est recherchée à travers la question du dialogue préjudiciel entre juridictions régionales africaines. Le constat de départ, présenté par le Professeur Samuel PRISO ESSAWE, est celle d'une adhésion des pays membres de la CEMAC à d'autres organisations d'intégration. Au-delà des conflits de normes, une telle adhésion est susceptible de générer des conflits de juridiction dont la solution pourrait résider dans la mise en œuvre de la technique du renvoi préjudiciel. Toutefois, si l'OHADA peut saisir à titre préjudiciel la CJ CEMAC lorsqu'elle statue comme juridiction de cassation, il n'en est pas de même de la CJ CEMAC. Il n'en reste pas moins vrai que l'appartenance à plusieurs Communautés peut être source, selon les cas, de « collision » ou de « collusion » entre les normes juridiques régionales, il est nécessaire d'instaurer une collaboration juridictionnelle destinée à déterminer le juge compétent et à éviter des interprétations contradictoires du droit issu de Communautés indépendantes les unes des autres.

Cette conclusion à laquelle a abouti le Professeur Samuel PRISO ESSAWE ne remet pas en cause la possibilité qui est offerte aux justiciables de la Communauté d'avoir recours à l'arbitrage comme mode de règlement des différends. C'est à cette démonstration que s'est livré Monsieur Gaston KENFACK, président de l'association pour la promotion de l'arbitrage en Afrique. Pour ce faire, les justiciables disposent d'une panoplie d'instruments juridiques aussi bien au plan interne qu'international.

Au plan interne, le recours à l'arbitrage peut être fondé sur les dispositions de l'article 35 de la convention régissant la Cour de Justice de la CEMAC. Ce texte indique le cadre des compétences arbitrales de cette juridiction communautaire. Les justiciables peuvent aussi solliciter l'article 8 de la charte des investissements de la CEMAC qui invite les Etats membres à encourager le recours à la procédure arbitrale afin de restaurer un climat favorable aux investissements. Il reste à espérer que la Cour de Justice de la CEMAC adoptera en temps opportun son règlement d'arbitrage, à l'instar du règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA. Selon l'intervenant, les justiciables de la CEMAC peuvent d'ailleurs recourir aux dispositions du traité de l'OHADA et de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage.

Sur le plan international, le justiciable de la CEMAC peut, selon Gaston KENFACK, avoir recours à des instruments universels dont les plus importants semblent être la Convention de New York du 10 juin 1958 et la Convention CIRDI du 18 mars 1965. A l'issue de cette communication, les séminaristes ont exprimé des préoccupations liées notamment aux avantages comparatifs entre la justice étatique et la justice arbitrale. Tout en rappelant la complémentarité entre les deux modes de règlement des litiges, Monsieur Gaston KENFACK a indiqué que le recours à l'arbitrage permettait aux parties d'avoir la maîtrise du procès par le choix des arbitres, de la procédure et du délai dans lequel la sentence arbitrale devait être rendue.

Le cadre institutionnel de la CEMAC

Il nécessite une mise à jour, pour permettre l'émergence d'une communauté bien intégrée.

Plus de dix ans après sa création, la nécessité s'est fait sentir de réviser le cadre institutionnel de la CEMAC, d'une part, pour renforcer « l'affectio integrationis » sans lequel aucune construction communautaire n'est possible et, d'autre part, pour rendre ce cadre institutionnel compatible avec les exigences d'une union économique et monétaire.

Ces deux points ont constitué la trame de l'intervention de Monsieur le Ministre ESONO ABESO TOMO qui a présenté les enjeux et les perspectives des réformes institutionnelles de la CEMAC. Sa communication a été suivie par celle de Monsieur Laurent GOMINA-PAMPALI, député centrafricain et vice président du parlement de la CEMAC, qui a édifié les séminaristes sur les pouvoirs et les limites du parlement communautaire de la CEMAC dans le processus d'intégration sous-régionale. Cette question fondamentale du pouvoir législatif communautaire a été complétée par celle relative à la justice communautaire à travers l'intervention de Monsieur Bienvenu Roland BIKOUMOU, Maître-Assistant à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, qui s'est interrogé sur la nécessité de créer une seule cour communautaire dans les espaces CEEAC-CEMAC.

Il résulte de ces interventions et des débats qui s'en sont suivis, que « l'affectio integrationis » des « cémaciens et cémaciennes », c'est-à-dire des ressortissants de la CEMAC devait absolument être renforcé par une rénovation du cadre juridique et institutionnel de la CEMAC.

Par ailleurs, pour susciter et renforcer la culture intégrationniste, la communauté s'est dotée d'un Programme Economique Régional (PER), fruit d'une vision de la CEMAC à l'horizon 2025. Financé par une Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), la mise en œuvre du PER permettra à la CEMAC de réaliser une véritable intégration en sortant progressivement la zone Afrique centrale du sous-développement.

Réformes à la Cour de justice

De l'avis unanime des intervenants et des participants, l'instauration du PER, avec son corollaire fiscal qu'est la TCI, justifie amplement que soit institué un parlement communautaire. Celui-ci apparaît en effet comme un contre-pouvoir face à l'Exécutif communautaire, même si, à la suite de l'honorable Laurent GOMINA PAMPALI, les séminaristes ont unanimement déploré la limitation drastique des prérogatives du Parlement communautaire.

Dans le même temps, les séminaristes ont salué la réforme de la Cour de Justice de la CEMAC dont les missions et les compétences ont été clarifiées. Dès ratification du Traité et des Conventions révisés, l'institution judiciaire de la de la communauté sera composé d'une Cour de Justice et d'une Cour des Comptes, indépendantes l'une de l'autre. Toutefois, cette clarification de la mission du juge communautaire n'a pas empêché l'assemblée, à la suite de Monsieur Bienvenu Laurent BIKOUMOU, de s'interroger sur l'opportunité d'une Cour unique dans l'espace CEEAC-CEMAC.

Pour atteindre cet objectif, tous les participants ont souhaité voir l'Etat du Cameroun présenter le plus tôt possible ses conclusions sur le projet de rapprochement, voire de fusion, entre la CEMAC et la CEEAC. De l'avis unanime, c'est la réalisation d'un tel rapprochement qui donnera corps au vœu de création d'une cour communautaire unique dans les espaces CEEAC-CEMAC. La réalisation d'une telle fusion mettrait en exergue la force de « l'affectio integrationis » des ressortissants de la CEMAC dans un contexte où la Communauté éprouve quelques difficultés à faire appliquer le droit communautaire.

Vers un Programme régional de sécurité alimentaire unique

C'est la principale recommandation de l'atelier de validation tenu à Douala, au Cameroun, en mars 2011.

En somme, le processus d'élaboration du Programme Régional de la Sécurité Alimentaire pour l'Afrique Centrale (PRSA-AC) unique CEMAC/CEEAC est arrivé à son terme par l'aboutissement heureux de l'atelier de mars 2011. Les deux Organisations d'Intégrations Régionales (OIR) devront conjointement mener des démarches auprès des Etats en vue de la tenue effective, en juin 2011, de la réunion des ministres en charge de l'Agriculture. Ainsi, après l'approbation par les Instances supérieures des deux OIR, au cours d'une réunion conjointe, courant juin 2011, tel que préconisé ci-dessus, tout doit être mis en œuvre en vue de mobiliser les financements nécessaires pour le démarrage des activités de ce programmes. A cet égard, l'on pourrait aussi compter, pour ce qui de la CEMAC, sur le fonds solidarité prévu dans le cadre du PER.

Monsieur Robert PONG-BALLAET, Chef de projet chargé de l'Agriculture et Agro – industrie et le Chef de Cabinet du Commissaire chargé du Département des Infrastructures et du Développement Durable ont représenté la Commission de la CEMAC au deuxième atelier conjoint CEMAC – CEEAC organisé, du 30 au 31 mars à Douala (Cameroun), dans le cadre de la validation du PRSA-AC. Cet atelier, qui s'inscrit dans le projet 77 (Politique Agricole Commune) du Programme Economique Régional (PER), a connu outre les Experts de la CEMAC et de la CEEAC, la participation des représentants de la FAO, des Représentants des coordonnateurs du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), les six Etats des pays membres de la CEMAC, le Représentant de la République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que les Responsables des Institutions Spécialisées de la CEMAC (CEBEVIRHA, PRASAC, ISTA).

Il a donné lieu à de fructueux débats sur le document de l'étude, le développement des échanges en Afrique Centrale et a permis de s'accorder sur le mécanisme de coordination et de suivi ainsi que le chronogramme de mise en œuvre des activités du Programme.

Les participants à cet atelier ont fait de nombreuses recommandations. S'agissant du document de l'étude, ils ont recommandé de faire apparaître clairement le lien PRSA-AC et le Programme Détaillé de Développement Agricole en Africaine (PDDAA) ; définir clairement le mécanisme de financement ; clarifier l'état de mis en œuvre des programmes (PRSA CEMAC et PRSA CEEAC), adoptés en 2002 et 2003 ; actualiser les coûts des programme et projets intégrateurs du PRSA-AC ; actualiser les données statistiques en s'appuyant sur le document disponibles dans les pays de la sous-région et les deux Organisations d' Intégration Régionale. En ce qui concerne le développement des échanges, dont le but est de renforcer l'accessibilité des populations à des produits de qualités et d'assurer l'inscription compétitive de la sous région aux échanges mondiaux dans le secteur de l'agriculture, il a été suggéré de veiller à la cohérence entre les actions préconisées et celles du PER de la CEMAC.

Concernant la mise en œuvre du Programme, un chronogramme a été établi. De plus, les séminaristes ont recommandé de retenir comme critères d'affectation des projets aux deux OIR, le niveau de mise œuvre des projets/programmes et le niveau d'expertise ; et, comme risque majeur, le non respect par les Etats, des engagements pris, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la CCI et de la TCI.

INDUSTRIES EXTRACTIVES

La CEMAC fait connaître sa vision

L'institution veut devenir le principal promoteur de la discussion et de la promotion de la bonne gouvernance dans ces secteurs dans la sous région.

La CEMAC veut, en la matière, être un centre de compétence de services et de conseils pour les pays membres. Elle souhaite ainsi mettre à leur disposition des études et des enquêtes dans les domaines concernés et animer les réflexions dans la sous région avec des exemples de « best practices ». L'organisation a également l'ambition d'être le modérateur et l'animateur principal pour la discussion et les échanges dans le domaine de transparence et de bonne gouvernance dans la sous région. A cet effet, elle organisera les foras, des conférences, des ateliers pour les acteurs principaux qui participent aux discussions relatives au sujet dans les pays concernés. Dans ce cadre, elle jouera un rôle de modérateur des discussions pour les acteurs étatiques, du secteur privé et de la société civile. Ces activités permettront à la CEMAC de se positionner comme la vitrine vers le monde international et particulier des bailleurs de fonds, pour montrer et expliquer le développement ainsi que l'évolution de la bonne gouvernance dans les industries extractives.

Toutes choses qui en feront un centre de compétences pour tous sujets relatifs à l'appui des états membre pour la négociation de contrats internationaux dans le domaine de l'industrie extractive. L'institution sous-régionale se veut donc une référence pour la proposition et l'encadrement en matière de directives et d'harmonisation de lois dans le cadre de la gestion des ressources minières. Elle fera ainsi une proposition pour un code d'Investissements communautaire, qui prend en compte les standards de la bonne gouvernance.

L'orchestration des différentes dimensions définies (l'institution CEMAC, les réseaux, la communication et les compétences renforcées) permet de positionner la CEMAC comme une institution sous-régionale qui promeut la transparence et la bonne gouvernance dans l'industrie extractive afin de jouer son rôle d'appui aux états membre pour le «split-over» des revenus d'exploitation des ressources de matières premières, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique.

Photo de famille des participants à l'atelier

Les projets d'activités à développer

Une série d'activités peuvent être associées pour la réalisation de cet objectif. Il s'agit de l'édition d'un bulletin à diffuser au sein de la CEMAC, et des états membre. Ce bulletin a pour but d'animer le réseau des partenaires au projet de transparence et de bonne gouvernance (ITIE notamment, CEMAC et les Etats) et de les tenir réciproquement informés de tout le processus et les avancées liés au projet REMAP-CEMAC. A prévoir aussi, la redynamisation du site web CEMAC en y incluant un module forum sur Internet afin de renforcer l'interaction entre les acteurs. Ceci vient en complément du bulletin à éditer et les deux activités suggérées font très probablement appel au renforcement de capacité d'un administrateur web et/ou d'un chargé de communication au sein de la CEMAC. Le siteweb est important pour le programme de banque de données. L'organisation de fora nationaux et régionaux permettra de soutenir les actions de mise en œuvre de l'ITIE pour l'amélioration pratique de gestion et la transparence des revenus générés par le secteur des matières premières.

Ceci inclut entre autres : des ateliers au niveau des parlements des pays CEMAC pour les intéresser à leur rôle dans l'harmonisation des lois et divers autres outils législatifs servant l'objectif de REMAP-CEMAC en matière de ressources et matières premières des pays, la mise en place de groupe de travail des experts des lois minières et d'exploitation de pétrole dont l'objet est de proposer des directives pour les 6 pays ; des projets de lois harmonisés et orientés sur la transparence, c'est-à-dire des lois qui répondent aux standards ITIE ; des ateliers au niveau du cadre ITIE dans la sous-région ; l'organisation d'une ou des conférences régionales sur la contribution du processus ITIE au développement social et économique dans les pays CEMAC; la mise en place d'un système d'information (collecte et présentation de données statistiques sur les ressources minières des pays CEMAC) ; le renforcement de capacités des cadres ou experts dans le cadre d'activités spécifiques à la promotion de la bonne gouvernance dans l'industrie extractive et dans le positionnement de la CEMAC comme centre de compétences et d'appui aux états membres (voyage d'études, missions et stages, …etc.).

L'organisation de rencontres au niveau régional et international pour l'échange sur les bonnes pratiques sur comment la transparence et la bonne gouvernance dans l'industrie extractive apportent un impact sur le développement économique et social durable des pays qui en font la promotion ; une conférence régionale avec des députés ou des représentants des parlements nationaux des 6 pays de la CEMAC ; une grande conférence internationale en fin d'année pour mettre l'accent sur le lien entre croissance économique issue des ressources de matière premières et la réduction de pauvreté ; des voyages d'étude vers la CEDEAO à Abuja pour un partage d'expérience ; l'élaboration d'un code minier ainsi qu'une enquête sur l'impact de l'industrie extractive sur la réduction de la pauvreté sont également au programme.

BREVES

Comité de veille sur la crise financière internationale

La 3ème réunion du Comité de Veille sur la crise financière internationale et son impact en zone CEMAC s'est tenue à Douala le 17 février 2011 sous la présidence de M. Hassan Adoum Bakhit, Commissaire en charge du DPEMF. Elle a vu la participation des représentants des Etats membres et des Institutions communautaires de la CEMAC. Cette réunion a permis d'examiner le rapport définitif et formuler des recommandations portant notamment sur la diversification des bases productives des économies sous-régionales, l'amélioration des méthodes de ciblage pour mieux orienter les subventions budgétaires au profit des populations sinistrées et l'accélération de l'étude en cours sur la mise en place d'un observatoire sous-régional du climat des affaires.

Relecture des directives sur les finances publiques

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives sur les finances publiques, le DPEMF a organisé à Douala du 21 au 25 février 2011, la première réunion du Comité Sous-Régional des Experts en Gestion des Finances Publiques (Etats et institutions sous-régionales). Cette rencontre a été consacrée à l'examen des avant-projets de directives des finances publiques préparé avec l'assistance technique des Départements des Finances Publiques et des Statistiques du FMI et d'AFRITAC-Centre et, la Cour de Justice ainsi qu'un appui financier de l'Union Européenne. Elle a été animée par les experts du FMI et d'AFRITAC, en présence des représentants d'autres partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale et PNUD). Les travaux de cette rencontre ont permis de formuler des recommandations qui seront intégrées dans les nouvelles versions des projets de textes en vue de leur examen au prochain atelier prévu au mois d'avril 2011.

Réunion du Comité de Convergence de la Zone Franc (COCOZOF)

La réunion du Comité de Convergence de la Zone Franc s'est tenue le 10 mars 2011 à Douala en vue de finaliser son rapport qu'il présente traditionnellement à la réunion des Ministres des Finances prévue le 12 avril à N'Djaména. Outre la délégation de la Commission de la CEMAC conduite par le Commissaire en charge du DPEMF, cette rencontre a regroupé les représentants de la Commission de l'UEMOA, de la BEAC, de la BCEAO, de la BDEAC, de la BOAD, de la Banque Centrale des Comores, du Trésor français, de l'AFD et d'AFRISTAT.

Conjoncture économique du 1er semestre 2011 et prévisions à court terme en Afrique Centrale

Un séminaire sur la conjoncture économique du 1er semestre 2011 et les prévisions à court terme s'est tenu à Douala du 28 février au 4 mars 2011. Ce séminaire a été organisé et animé conjointement par la Commission de la CEMAC et AFRISTAT. Y ont pris part les spécialistes en prévision économique et en analyse conjoncturelle des Etats de la CEMAC, du Burundi et de l'Union des Comores ainsi que ceux d'AFRITAC-Centre et de la CEA. Ce séminaire qui était centré sur l'impact de la remontée des prix des matières premières a permis notamment d'exposer les résultats de chaque pays sur le suivi conjoncturel et les prévisions économiques à court terme.

CEMAC EN CHIFFRES (2010)

- Population (estimation): 36,7 millions
- Taux de croissance (PIB réel) : 4,08
- Taux de croissance démographique (moyen): 2,79
- Taux de croissance PIB/Hbt : 1,28
- Principaux produits d'exp: Pétrole, bois et diamant
- Inflation (prix à la consommation, en moyenne annuelle, décembre) : 2,33